

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue par visioconférence le lundi, 14 décembre 2020 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, maire
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Monsieur Martial Gauthier, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller
Madame Martine Verville, Conseillère

ABSENT :

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Pascale Deschesnes, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Nomination et engagement de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
3.2. Soumission MSH pour le ponceau T40 de la route Doucet

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, le Maire, monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

226-12-2020

« Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

QUE l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;

3. RÉOLUTIONS

3.1 NOMINATION ET ENGAGEMENT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

227-12-2020

CONSIDÉRANT que l'entente de service avec la MRC Maria-Chapdelaine vient à échéance le 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'affichage du poste a été fait en collaboration avec les municipalités de Normandin Saint-Thomas-Didyme et Girardville;

CONSIDÉRANT que la candidature d'Isabelle Poirier répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT que ce poste sera éventuellement appelé à être aboli à la Ville de Normandin et que la Régie intermunicipale GEANT procédera, lorsqu'elle aura reçu son accréditation, à l'embauche de ressources en inspection municipale pour combler les besoins des municipalités du secteur;

CONSIDÉRANT qu'une entente sera conclue avec les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Normandin et Saint-Thomas-Didyme, en vertu de laquelle la Ville de Normandin fournira une prestation de services en inspection selon la répartition suivante des heures :

Saint-Thomas-Didyme :	14 heures/semaine
Saint-Edmond-les-Plaines :	7 heures/semaine
Girardville :	14 heures/semaine

Il proposé par monsieur Martial Gauthier appuyé par madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal entérine l'engagement d'Isabelle Poirier au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement le tout selon les avantages et salaire prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur;

QUE madame Isabelle Poirier soit également autorisée à signer les certificats d'autorisation et permis ainsi que les constats pour et au nom de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines nomme également madame Stéphanie Bergeron et monsieur Jacques Potvin à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de soutien et de remplaçante et les autorise à signer les certificats d'autorisation au nom de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

3.2. SOUSSION MSH POUR LE PONCEAU T40 DE LA ROUTE DOUCET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible RIRL-2017-607 du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme MSH datait de 2017 et que le projet doit être adapté afin de respecter les nouvelles normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet requiert la révision des plans et devis pour soumission, la révision de l'estimation formelle des coûts en vue du règlement d'emprunt, le support technique pendant la période d'appel d'offres, l'émission des plans et devis pour construction et la surveillance chantier lors des travaux. L'ingénierie sera réalisée afin d'offrir la meilleure solution possible dans le cadre des spécifications du projet et des normes en vigueur.

228-12-2020

Il proposé par monsieur Tony Paré appuyé par madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accepte l'offre de service proposée par l'entreprise MSH pour le projet de réfection du ponceau T40 de la route Doucet au montant de 20 850,72\$ taxes incluses.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

229-12-2020

Il est proposé par madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la présente assemblée soit et est levée à 19 h 35.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines

MME PASCALE DESCHESES
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
maire